



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	245-2024
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.62
Déposée le :	25.11.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole) Esseiva (Bern, PLR)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Oui 28.11.2024
N° d'ACE :	du
Direction :	...
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Garantir la pérennité de l'ECLF

L'École cantonale de langue française de Berne (ECLF), fondée en 1944 et reconnue comme école publique depuis 1982 est une institution unique et essentielle dans le paysage éducatif de la Berne fédérale. Elle est soutenue par la Confédération depuis 1960 pour permettre aux enfants des employées et employés de l'administration fédérale, des ambassades et des organisations internationales de suivre une scolarité en français.

L'ECLF suit le Plan d'études romand (PER) et accueille actuellement environ 300 élèves, de la 1 H à la 11 H, de 37 nationalités différentes et de multiples confessions religieuses. Ce multiculturalisme est un atout pour Berne, car il renforce les liens interculturels et favorise la compréhension mutuelle dans une ville et un canton qui se veulent un symbole du bilinguisme. En effet, les élèves y apprennent en français, tout en restant immergés dans la culture germanophone locale.

Aujourd'hui, la Confédération envisage de supprimer la subvention annuelle d'un million de francs allouée à l'ECLF. Or ce montant, négligeable à l'échelle du budget fédéral, représente le quart du budget de l'école. Le canton finance 65 % du budget de l'école. Cette coupe, recommandée par le groupe d'experts dirigé par Serge Gaillard, fait partie d'un ensemble de mesures visant à économiser plusieurs milliards de francs d'ici 2030. Une telle décision menacerait non seulement la pérennité de l'ECLF, mais aussi son rôle dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle dans une ville germanophone où elle est la seule école obligatoire cofinancée par le canton et la Confédération. Supprimer cette contribution reviendrait à mettre en péril l'un des derniers symboles vivants de la cohésion nationale et du bilinguisme bernois.

La mission remplie par l'ECLF va au-delà de la simple éducation. Elle incarne en effet l'engagement de la Suisse pour sa diversité linguistique et culturelle, en accueillant non seulement les

enfants de la fonction publique fédérale (17 % des élèves) mais aussi ceux d'organisations internationales et d'ambassades (29 % des élèves). Elle permet donc de concrétiser la cohésion nationale dans la capitale.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif se positionne-t-il par rapport à la nécessité d'offrir la possibilité d'être scolarisé en langue française au sein de la Berne fédérale ?
2. Le Conseil-exécutif considère-t-il que la possible suppression de la subvention de la Confédération à l'ECLF met en péril la diversité linguistique et culturelle dans l'agglomération bernoise ?
3. Quelles seraient les conséquences potentielles de la suppression de la subvention fédérale sur la communauté francophone de Berne ?
4. Le Conseil-exécutif s'engage-t-il à prendre des mesures pour convaincre la Confédération de maintenir son soutien financier à l'ECLF ? Des discussions ont-elles été entamées en ce sens ?
5. Si la Confédération devait effectivement réduire ou supprimer ses contributions, quelles mesures le Conseil-exécutif pourrait-il envisager pour garantir la pérennité de l'ECLF et compenser la perte de la contribution annuelle d'un million de francs ?

Motivation de l'urgence : La décision relative à l'abandon de la subvention allouée à l'ECLF risque d'être prise d'ici le printemps prochain.

Destinataire
– Grand Conseil